

DOSSIER DE CANDIDATURE

2016 TROPHÉES de L'ÉCLAIRAGE INNOVANT

id **afe**
EFFICIENCE
Territoriale Échangeons la lumière

3 TROPHÉES

Éclairage public

Éclairage intérieur

Mise en valeur du patrimoine

RÉGLEMENT



Les trophées AFE/ ID Efficience Territoriale ont pour but de mettre en valeur les pratiques innovantes et exemplaires des collectivités locales et des maîtres d'ouvrages publics et privés français en matière d'éclairage public et d'éclairage intérieur. Organisés en partenariat avec le Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT), la FNCCR, les techniciens territoriaux de France (ATTF), l'éco-organisme Récyclum et Lux, la revue de l'éclairage, les Trophées de l'éclairage innovant AFE/ID Efficience Territoriale® seront remis lors des Journées nationales de la lumière de l'AFE le mardi 13 septembre 2016 à Lyon.

OBJECTIFS

Ces trophées AFE/ID Efficience Territoriale ont pour but de mettre en avant des projets d'éclairage exemplaires et ainsi de :

- Valoriser l'exemplarité de la commande et de l'innovation publique et privée
- Faire la promotion d'approches et de pratiques innovantes dans les projets d'éclairage
- Aider les acheteurs publics et privés à échanger les informations et expériences et ainsi bénéficier de l'expérience d'autres collectivités et grands utilisateurs
- Favoriser l'émergence et le développement de pratiques et démarches innovantes en matière de maîtrise de l'éclairage tout en assurant un éclairage de qualité.

Ces trophées permettront aux lauréats de valoriser leurs démarches et leur engagement au niveau national tant en matière de sobriété énergétique que d'efficacité énergétique (économies énergie, lutte contre les nuisances lumineuses...).

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Ce concours est ouvert aux réalisations mises en service entre 2014 et 2016 sur tout le territoire Français.

BÉNÉFICIAIRES

Catégorie éclairage public

Toutes les collectivités, urbaines comme rurales, peuvent déposer un dossier de candidature aux trophées, quelle que soit leur taille. Les critères d'évaluation prendront en compte

la dimension de la réalisation en perspective de la taille de la collectivité.

Les professionnels ayant participé au projet (bureaux d'étude, installateurs...) peuvent également remplir le dossier pour la Collectivité maître d'ouvrage, après que celle-ci ait donné son accord et rempli le formulaire. Cette dernière sera toutefois le récipiendaire du prix si le projet est sélectionné.

Catégorie éclairage intérieur

Tous les maîtres d'ouvrage peuvent déposer un dossier de candidature, quel que soit leur secteur d'activité (commerce, industrie...). Les critères d'évaluation prendront en compte la dimension de la réalisation en perspectives de la taille du maître d'ouvrage.

Les professionnels ayant participé au projet (bureaux d'étude, installateurs...) peuvent également remplir le dossier pour le maître d'ouvrage, après que celui-ci ait donné son accord et rempli le formulaire d'autorisation (voir ci-dessous). Le maître d'ouvrage sera toutefois le récipiendaire du prix si le projet est sélectionné.

Catégorie mise en valeur patrimoniale

Tous les maîtres d'ouvrage publics et privés peuvent déposer un dossier de candidature. Les critères d'évaluation prendront en compte la dimension de la réalisation en perspectives de la taille du maître d'ouvrage.



Les professionnels ayant participé au projet (bureaux d'étude, installateurs...) peuvent également remplir le dossier pour le maître d'ouvrage, après que celui-ci ait donné son accord et rempli le formulaire d'autorisation (voir ci-dessous). Le maître d'ouvrage sera toutefois le récipiendaire du prix si le projet est sélectionné.

CALENDRIER DE LA CONSULTATION ET MODALITÉS DE CANDIDATURES

La participation aux Trophées est gratuite.

Lancement du concours : 2 mai 2016

Date limite de dépôt des candidatures : 13 juin 2016

Pré-sélection des dossiers : 2^e quinzaine de juin

Election des lauréats par le Jury : fin juin 2016

Remise des Trophées : 13 septembre 2016

Les porteurs de projet intéressés doivent remplir le dossier de candidature sur ce lien et le renvoyer avec les photos par mail en mentionnant «Trophées - Candidature» en objet à afe@afe-eclairage.fr ou par voie postale à AFE -Trophées de l'éclairage innovant AFE/ID Efficience Territoriale - 17 rue de l'Amiral Hamelin - 75783 Paris Cedex 16 à afe@afe-eclairage.fr avant le 13 juin 2016.

Pour toute question concernant le concours, vous pouvez contacter l'AFE par mail à afe@afe-eclairage.fr

LE JURY

Le jury est présidé par Michel Francony, Président de l'Association française de l'éclairage et Président de la Communauté de commune Arbois, Vignes et Villages-Pays de Louis Pasteur. Il est composé des représentants des cinq partenaires organisateurs.

Une pré-sélection technique des dossiers est effectuée par les experts de l'AFE.

Les projets ayant obtenu la meilleure note, selon la grille de notation élaborée par le jury, seront sélectionnés. Le jury s'engage à respecter l'éthique de neutralité et

d'indépendance de l'AFE. Un membre du jury ne peut voter pour un projet impliquant sa collectivité ou son organisme d'appartenance ou de rattachement.

EVALUATION DES CANDIDATURES

Le jury délibérera en fonction de la grille de notation globale établie collégialement. Cette grille de notation évalue :

- Les données techniques
- L'exemplarité de la réalisation : reproductibilité, coût de l'installation, efficacité énergétique des solutions d'éclairage mise en œuvre, influence sur la consommation, réponse aux besoins humains, impacts sur l'environnement...
- L'intégration de la réalisation dans son environnement (intégration du neuf dans l'existant, variation du nombre de points lumineux, respect de la biodiversité...)
- La qualité environnementale : écoconception, limitation des nuisances, prise en compte de la lumière naturelle, recyclage...

VISIBILITÉ ET COMMUNICATION

Les dossiers incomplets (photos ou autorisations, réponses manquantes...) ne pourront être pris en compte par le jury.

Les trophées de l'éclairage innovant AFE/ID Efficience Territoriale® feront l'objet de plusieurs actions de communication de la part des organisateurs et de leurs partenaires, en amont comme en aval de la remise des Trophées : cas pratiques, parutions presse... ainsi que tout autre support de communication notamment papier, électronique, multimédia tels que internet, intranet et extranet.

Les participants s'engagent donc à fournir des informations correctes dont ils sont propriétaires ou pour lesquelles ils ont obtenu les autorisations de tous les ayants droit ainsi qu'à participer aux opérations de relations publiques et de presse relatives aux Trophées et aux Journées nationales de la lumière de l'AFE.



DOSSIER DE CANDIDATURE TROPHÉES DE L'ÉCLAIRAGE INNOVANT AFE/ID EFFICIENCE TERRITORIALE[©]

3 CATÉGORIES

Eclairage intérieur

Eclairage public

Mise en valeur du patrimoine

Pour toute question concernant ce questionnaire,
contactez-nous par mail à afe@afe-eclairage.fr ou au 01 45 05 72 00

Note : Le candidat s'engage à participer aux opérations de relations publiques et de presse relatives aux Trophées et aux Journées nationales de la lumière de l'AFE. Un dossier unique doit être rempli par réalisation. Le Jury se réserve le droit de ne pas attribuer de Trophée pour chacune des catégories dans le cas où le nombre de candidats serait inférieur à 3. Le jury se réserve également le droit de contacter les porteurs de la réalisation candidate afin d'obtenir des éclaircissements sur certains éléments du dossier. Ce dossier est commun aux catégories éclairage intérieur, éclairage public et mise en valeur du patrimoine. Un minimum de trois photos doivent être jointes au dossier de candidature. Vous vous engagez à avoir obtenu toutes les autorisations des ayants droit de ces visuels.

L'autorisation doit obligatoirement être signée par le maître d'ouvrage, pour que le dossier soit considéré comme complet.

TITRE DE LA RÉALISATION : MAÎTRE D'OUVRAGE :

Précisez le contact référent pour ce dossier et ses coordonnées :

Note : si vous le souhaitez, il est possible de joindre des annexes (techniques, économiques et environnementales) à ce dossier. Toutes les questions sont obligatoires.

I. DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA RÉALISATION

A) FICHE D'IDENTITÉ

- Nom de l'organisme :
- Forme juridique :
- Dirigeant/Maire/Président :
- Adresse :
- Code postal :
- Ville :
- Tél. :
- Mail :
- Site Internet :
- Nom complet de la réalisation :

• Localisation de la réalisation :

• Date de mise en service :

• Catégorie :

Eclairage intérieur

Tertiaire

Industrie

Autres :

Eclairage public

Voirie

Sport

Autres :

Mise en valeur du patrimoine

Le patrimoine est-il classifié ou bénéficie-t-il d'une protection particulière ?

Oui Non

Lesquels :

.....

.....

B) OBJECTIFS DE LA RÉALISATION (MAÎTRISE DE LA LUMIÈRE, GAINS ÉNERGÉTIQUES, ÉCONOMIQUES, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL...)

• La réalisation a-t-elle déjà reçu un prix ?

Oui Non

Lesquels :

.....

.....

• L'installation a-t-elle déjà reçu des certifications ?

Oui Non

Lesquels :

.....

.....

• La réalisation est-elle accompagnée par un ou des organismes ?

Oui Non

Lesquels :

.....

.....

• La réalisation est-elle accompagnée par un ou des partenaires ?

Oui Non

Lesquels :

.....

.....

III. AVANTAGES DE LA RÉALISATION

- Avantages techniques et économiques :
- Avantages sur le service rendu aux usagers :
- Avantages sur l'environnement de l'innovation (bâtiments, réseaux urbains...) :

.....

.....

IV. AUTORISATIONS

Le maître d'ouvrage doit obligatoirement remplir et signer ces autorisations pour que le dossier soit considéré complet et valide.

Comment avez-vous connu les Trophées de l'éclairage innovant ?

.....

.....

Je soussigné(e),
Fonction :

Souhaite participer aux Trophées de l'éclairage innovant AFE/ID Efficience Territoriale® remis lors des Journées nationales de la lumière de l'AFE qui auront lieu à Lyon les 12 et 13 septembre 2016 et certifie que les informations indiquées dans ce dossier et dans les documents sont exactes et conformes à la réalité.

Par la présente,

- a) Je déclare et garantis être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos....) attachés au dossier de candidature,
- b) J'autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments dans le cadre de la communication interne et externe des JNL 2016 et de l'Association française de l'éclairage auprès de tout public, et notamment de la presse, sur tous supports de communication notamment papier, électronique, multimédia tels que internet, intranet et extranet.

Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur, en conséquence, garantis l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

En déposant votre candidature, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté sans réserve le règlement du concours des JNL 2016.

Fait le

A

Nom et fonction du signataire.....

